



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

| | |
|-------------------------|---|
| Présents-es : | M. René GISIGER, Président |
| | Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN, Bénédicte DE RAEMY et Prisca WASEM |
| | MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON |
| Secrétaire : | M. Jacques NIERLE, Secrétaire général |
| Conseil administratif : | M. Christian GORCE, Maire |
| | MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs |
| Excusés : | Mme Corinne BAUDET et MM. Christian CHEYROUX, Stéphane HILTY et Michel MOUTON |
| Procès-verbaliste : | Mme Véronique PRETI |

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|-----------|
| A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 22 septembre 2016 | 2 |
| B. Communications du Bureau du Conseil municipal | 2 |
| 1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2017 | 2 |
| C. Rapport de commissions | 2 |
| 1. Rapport final de la Commission sociale concernant l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016 | 2 |
| 2. Rapport de la commission des sports sur les critères d'attribution de subventions pour les sociétés sportives | 3 |
| D. Propositions du Conseil administratif | 3 |
| 1. Présentation du budget communal 2017 | 3 |
| E. Communications du Conseil administratif | 9 |
| 1. Divers | 9 |
| a) Réponses aux questions individuelles..... | 9 |
| i) Question de M. Delaude relative aux rondins entourant les tables de pique-nique du bord de l'Aire (séance du 22.09.2016)..... | 9 |
| ii) Question de M. Mouton relative à l'aménagement d'un cheminement naturel rejoignant le bas de Perly aux arrêts des TPG « En Louche » (séance du 22.09.2016)..... | 9 |
| iii) Question de M. Prina sur la gestion de l'arrivée de nouveaux élèves (séance du 23.06.2016) | 9 |
| iv) Question de M. Cheyroux sur l'ouverture au public des WC de la zone sportive (foot) (séance du 22.09.2016) | 10 |
| b) Bilan intermédiaire de la distribution des poubelles vertes au porte à porte par les jeunes de la FAS'e..... | 10 |
| F. Propositions individuelles & questions | 11 |
| a. Infrastructures | 11 |
| b. Ouverture de la patinoire | 11 |
| c. Accueil de la famille irakienne sur la commune..... | 11 |
| d. Visite de l'UMG | 12 |

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président, M. Gisiger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue Christian Gorce, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Yves-Marie Trono. Il excuse les absences de Mme Baudet et de MM. Hilty, Cheyroux et Mouton.

Il ouvre la séance à 20h00.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président remet un bouquet à Mme De Reamy, à l'occasion de la naissance de son fils le 12 septembre 2016. Il signale qu'une poubelle verte contenant le kit de tri des déchets de cuisine est offerte à chaque Conseiller et Conseillère municipal-e.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 22 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 est accepté par douze voix « pour », aucune contre et deux abstentions.

Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 septembre 2016

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2016 est accepté par douze voix « pour », aucune contre et deux abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2017

Le Président informe qu'une date a été modifiée par le Bureau pour le mois de janvier 2017. La correction figure sur un document remis en séance aux Conseillers municipaux.

Les dates retenues pour les séances du Conseil municipal au premier semestre 2017 sont donc : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai et 22 juin.

C. Rapport de commissions

1. Rapport final de la Commission sociale concernant l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016

Mme Bowman, présidente de la Commission, précise que le premier rapport avait été présenté lors de la séance du Conseil précédente. Il restait les points relatifs aux associations retenues par Mme Fernandez-Page, accidentée le matin même de la séance de commission. Avec ce rapport, la totalité du budget alloué pour 2016, soit CHF 42'000.-, a été utilisé. Ce dernier rapport représente CHF 8000.- attribués à des associations diverses et CHF 2000.- pour l'aide d'urgence. La présidente rappelle qu'une première somme de CHF 3000.- d'aide d'urgence avait été versée aux pays recueillant des migrants, comme la Grèce. Ici, la Commission a décidé de faire don des CHF 2000.- restant de l'aide d'urgence pour aider les personnes touchées par le tremblement de terre en Italie. En Suisse, c'est Caritas qui regroupe cette aide. Le budget 2016 est donc totalement utilisé.

La parole n'étant pas demandée, le Président met les conclusions du rapport de la Commission aux voix :

Par 14 voix « pour », soit la majorité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales concernant l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2016.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Rapport de la commission des sports sur les critères d'attribution de subventions pour les sociétés sportives

M. Bédert, qui remplace M. Hilty, président de la Commission des sports, absent, lit le rapport de la commission, qui propose la clarification suivante par rapport aux critères d'attribution des subventions : *L'enfant doit suivre une formation continue (cours / entraînements) au sein de l'association sportive domiciliée à Perly-Certoux.*

Mme Wasem précise que la dernière remise des subventions a déjà suivi cette clarification. La Commission la rend claire ce soir, pour éviter des réclamations. Il s'agit de distinguer les juniors qui suivent des cours dans le club, de ceux qui viennent d'autres communes suivre un camp d'une semaine en été sur la commune. Un club inscrivait tous ces juniors dans le cadre des comptes déterminants pour le calcul des subventions. La Commission pense que d'autres clubs organisent également des camps ouverts aux juniors, donc la clarification concerne tous les clubs.

Mme Maytain se fait confirmer que la situation n'a pas encore existé sur la commune, c'est-à-dire que la commune n'a pas subventionné des juniors qui sont venus faire des camps.

M. Bédert déplore que le TCPC ne remette pas son dossier de subventions dans les délais depuis deux ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter les conclusions du rapport.

Par 14 voix « pour », soit la majorité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des sports proposant une clarification aux critères d'attribution de subventions pour les sociétés sportives.

D. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation du budget communal 2017

M. Savigny tient à donner une information importante. La commune a reçu, il y a deux jours, une information concernant une adaptation des prévisions fiscales que l'administration fiscale avait communiquée plus tôt dans l'année. Il présente une diapositive représentant la courbe des prévisions budgétaires et les dates des informations communiquées par le Département des finances. Le budget 2017 repose sur une communication des recettes fiscales prévisibles faites en mai 2017, puis juillet 2017. La communication d'il y a deux jours annonce une diminution de CHF 780'000.-, qui se partage entre l'adaptation des recettes fiscales des personnes physique, mineure, de CHF 20'000.-, et surtout celle des personnes morales, en baisse de CHF 760'000.-. Le montant de la diminution des recettes fiscales étant supérieur au boni provisoire, il faudra trouver des solutions. M. Savigny indique qu'il donnera les pistes que le Conseil administratif a explorées ce même jour pour parvenir à un budget équilibré, conformément à la loi, après la présentation du budget 2017 qu'il se propose de faire normalement.

Cette introduction faite, M. Savigny passe en revue le budget de fonctionnement 2017, rubrique par rubrique et fonction par fonction. Il rappelle que celui-ci est commenté, les évolutions en plus ou en moins par rapport au budget 2016 sont également indiquées.

08. 311 *Immeubles du patrim. administratif - matériel, mobilier, machines, véhicules* : M. Prina se fait confirmer par M. Savigny que la mise en service de la Maison de la douane, pour CHF 30000.- représente une dépense qui ne sera faite qu'une seule fois.

08. 304 *Immeubles du patrim. administratif - Caisses pensions et de prévoyance* : M. Simon relève un écart de 30% entre le budget 2017, plus élevé et le budget 2016 alors qu'il n'y a pas un écart de 30% au niveau du personnel. M. Savigny répond que cet écart est lié aux rappels ou rattrapages du système de prévoyance primauté-prestation. Contrairement aux cotisations ordinaires, il n'y a donc pas un ratio logique à tirer pour les rappels avec la rubrique « Traitement du personnel ». Il précise, à l'attention de Mme Bowman, qui pose la question, que ces rappels sont partagés entre employeurs et employés, mais ces derniers ont un montant maximum plafonné, au-delà, c'est l'employeur qui prend en charge.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

14. 316 *Incendie et secours - Redevances d'utilisation* : M. Prina demande si les pompiers partiront dans la nouvelle caserne de Bardonnex, en cours de construction. M. Savigny répond qu'il s'agit ici de l'hypothèse qui a été retenue, sous réserve que ce transfert se fasse. M. Gorce ajoute que le loyer a été prévu dans le budget, pour la période qui suit le déménagement. Si le déménagement ne se fait pas, la dépense ne sera pas faite. Une délibération suivra, qui porte sur les dépenses d'investissements à faire pour aménager la nouvelle caserne. M. Prina demande si une diminution de frais est à attendre, dans les budgets suivants, suite à ce déménagement. M. Gorce répond que ce déménagement permettra de mutualiser le matériel. Les économies seront donc ponctuelles, au fur et à mesure du renouvellement du matériel. M. Savigny ajoute qu'actuellement, la commune ne loue pas de locaux pour ses pompiers, il n'y a donc pas une économie sur un autre loyer à attendre. M. Gorce revient sur le remplacement du véhicule de piquet, premier exemple de coopération entre les deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires, inscrit dans ce budget car il est nécessaire de le renouveler. Le coût de ce véhicule est partagé à part égale entre les deux communes.
21. 331 *Ecoles publiques - Amortissement patrimoine administr.* : M. Savigny précise qu'ici, la décision du Conseil municipal de décembre 2015 de comptabiliser des amortissements complémentaires dans les comptes 2015, se traduit par une économie de CHF 17'000.- en chiffres ronds dans le budget 2017.
34. 311 *Sports - Matériel, mobilier, machines, véhicules* : M. Delaude relève le montant de CHF 22'000.- pour des bancs de touche. Il demande s'ils sont en platine. M. Trono répond qu'il s'agit des bancs et des abris au-dessus, qui doivent être remis aux normes. Ce sont les prix de ces équipements.
31. 314 *Sports - Entretien des immeubles par tiers* : M. Prina demande quel est l'effet de la création des terrains synthétiques sur l'entretien, il lui semble qu'une diminution est à attendre. M. Trono explique que ce qui a été mis au budget c'est l'entretien lourd des terrains synthétiques. Cet entretien lourd doit être fait une fois par an et par une société spécialisée. Il rappelle que les terrains synthétiques sont récents, un bilan comparatif entre l'herbe et le synthétique n'est pas encore probant. M. Bédert informe que le FCPC a comparé son utilisation et constaté que plus du double de l'utilisation est rendu possible par le synthétique. M. Gorce précise encore à M. Prina que l'entretien des terrains A pour CHF 21'000.- et synthétique pour CHF 31'400.- sont les mêmes montants que l'an dernier.
54. 352 *Institutions pour la jeunesse - Participation aux frais des communes* : M. Savigny donne une explication sur l'augmentation importante de CHF 35'000.- prévue pour le GIAP (parascolaire). C'est dû au retrait du canton de sa participation de 10% aux coûts du GIAP, dans le cadre des travaux sur le désenchevêtrement. Cette situation est transitoire car à l'issue des travaux de négociation sur la répartition des tâches, le canton et les communes augmenteront ou diminueront leurs centimes additionnels respectifs pour avoir une équivalence globale de recettes et de charges à l'année 1. Pendant quelques années de ce processus, un fonds de régulation a été créé pour équilibrer financièrement les charges et produits. Si le canton délègue une tâche et sa charge aux communes, celles-ci devront payer davantage mais le canton versera une charge équivalente au Fonds, qui reviendra aux communes. Les CHF 35'000.- se retrouvent à la ligne 444 - Contributions cantonales sous « revenus ». Ce sera le cas jusqu'à la bascule fiscale, soit ce changement des centimes additionnels des communes et du canton, le tout devant être fiscalement au niveau global communes et canton.
54. 365 *Institutions pour la jeunesse - Institutions privées* : M. Prina demande ce que signifie les abréviations entre parenthèses dans l'explication suivante : *resto scolaire 80.5m (+38m) (pm : utilisation FP 30m en 2016)*. M. Savigny explique que, dans le budget 2016, la subvention avait été réduite du fait que les restaurants scolaires disposaient de fonds propres (FP) qui ont été utilisés à concurrence d'un montant important, ce qui explique la réduction temporaire de leur subvention. Mais, en 2017, la situation redevient ordinaire.
71. 452 *Protection des eaux - Participation aux frais des communes* : Dans cette rubrique, M. Savigny relève le montant important des amortissements, liés aux investissements pour le renouvellement des collecteurs. Il explique que, normalement, l'impact sur le budget devrait être inférieur car un instrument a été créé il y a un an, le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement), qui a pour but de participer au financement de ces infrastructures communales de collecteurs. Or, il y a un décalage entre le début des charges communales et

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

leur prise en charge par le FIA, qui attend le bouclage des crédits d'investissements. Il n'y a donc pas encore de recettes pour la commune, elles interviendront dans un an ou deux. D'autre part, la participation du FIA se répartit sur un nombre d'années plus élevé que la charge d'amortissement prise en compte par la commune, donc il subsistera toujours une charge nette pour la commune.

- 72 *Traitements des déchets* : M. Delaude indique qu'il ne voit pas où se trouve le montant pour la levée supplémentaire des déchets de cuisine. M. Gorce indique qu'il est pris en compte dans les levées générales, à la ligne 318 *Honoraires et prest service* pour CHF 10'800.-. Il est vrai que le chiffre devrait être indiqué en rouge, car c'est une augmentation par rapport à l'année 2016. M. Gorce ajoute que le montant des levées tient compte de toutes les variations et les changements qui ont été mis en place en 2016 pour 2017, certains changements ayant commencé en 2016. Par exemple, le tri des déchets encombrants par l'entreprise Serbeco a commencé en cours d'année, le montant pour 2017 est estimé, on l'espère au plus juste. En 2017, la levée des déchets des entreprises étant supprimée, elle a aussi été enlevée du montant total. M. Trono demande des détails sur le montant de CHF 4000.- inscrit dans le budget de la Commission Environnement et développement durable pour la projection du film « Demain ». Le Président répond qu'en plus du film, un débat est prévu pour la soirée. M. Prina ajoute les droits d'auteur à payer, car ce film ne bénéficie pas d'une subvention comme le film d'Al Gore en bénéficiait pour faciliter sa diffusion.
90. 400 *Impôts - Impôts sur revenu et fortune* et 90. 401 *Impôts sur bénéfice et capital* : M. Savigny rappelle que les dernières évaluations des recettes fiscales qui sont communiquées tardivement, touchent ces lignes.
95. 423 *Immeubles patrimoine financier - Immeubles du patr. financier* : M. Savigny attire l'attention sur cette ligne, dans laquelle une indication a été donnée sur les loyers sur les lots communaux, soit les terrains agricoles qui sont loués. Dans cette rubrique devraient être également introduits tous les loyers de la mise en exploitation du Centre de vie intergénérationnel, mais la commune n'a pas de montant précis à indiquer. L'hypothèse a été que, pour la première année, les recettes des loyers couvriront les charges de l'année, de sorte que l'effet sera ou devrait être neutre sur les comptes, d'où un montant de CHF 0.-. D'autre part, si la Fondation immobilière communale est créée dans l'année, elle recevra en transfert de la commune la partie locative rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, de sorte que l'ensemble des éléments entreront finalement dans la fondation communale.

Au total, dans le budget 2017, les dépenses sont de CHF 11'265'779.- et les recettes de CHF 11'699'803.-, ce qui donne provisoirement CHF 434'024.- d'excédent de produit.

M. Savigny donne une information sur les amortissements prévus dans le budget 2016, de CHF 1'229'000.-. Entre le moment où le budget 2016 a été élaboré et celui du bouclage des comptes 2015, des amortissements complémentaires ont été faits. La conséquence est que les amortissements finalement enregistrés dans les comptes 2016 seront de CHF 1 million, soit un gain approximatif de CHF 224'000.- sur l'année 2016 par rapport au budget 2016, qui se retrouve sur l'année 2017, même si en 2017 les amortissements augmentent à cause des nouveaux investissements. M. Savigny indique qu'il est probable que des amortissements complémentaires soient également proposés lors du bouclage des comptes 2016. Il souligne l'intérêt de faire ces amortissements complémentaires.

M. Savigny passe ensuite en revue les amendements proposés par le Conseil administratif pour conserver un budget équilibré, suite à l'information sur les évaluations de rentrées fiscales en baisse. Avant cela, il remercie M. Nierlé pour la préparation de ces amendements, qui ont facilité la tâche du Conseil administratif, qui n'a eu que l'après-midi pour trouver ces économies.

05. 311 Caisse enregistreuse + carte EC: L'achat d'une caisse enregistreuse et d'un terminal permettant l'encaissement par cartes de débit à la réception de la Mairie pour CHF 16'200.- est avancé à 2016. Un dépassement sera présenté encore en 2016, supporté par les résultats attendus des comptes 2016.
05. 318 Administration générale - Honoraires et prest. service : CHF 70'000.- seront réduits de CHF 8000.-.
08. 311 Maison de la douane : mise en service (estimation) : Inscription d'un montant de CHF 5000.- au lieu de CHF 30'000.- pour la mise en service de la Maison de la douane. Certains montants pourront être pris encore dans le crédit d'investissement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

08. 318 Maison de la douane : mise en service (estimation): le Conseil administratif propose d'inscrire un montant de CHF 5'000.- pour la mise en service de la Maison de la douane, au lieu de 50'000.- CHF avec le même argument que ci-dessus. Par ailleurs, il propose de réduire à CHF 50'000.- le montant pour l'ensemble des études relatives à des bâtiments, au lieu des CHF 80'000.- inscrits.

M. Savigny s'interrompt ici pour signaler que le Conseil administratif a souvent pris l'option de réduire les montants prévus dans les lignes « Honoraires et prestations de service ». Ces honoraires sont souvent utilisés pour financer les premières pré-études qui permettent ensuite de présenter au Conseil des crédits d'études complets ou des crédits d'engagement. La suppression de cette partie apporte moins de souplesse pour avancer plus rapidement dans les projets car il faudra passer par des crédits d'investissement ou d'engagement, qui ont un processus plus long : préparation, délibération, délai référendaire, etc. Mais c'est l'option retenue par le Conseil administratif pour faire des économies dans le compte de fonctionnement.

M. Delaude demande ce que représentent les mises en service de la Maison de la douane sous 311 et 318. M. Gorce répond qu'il s'agit du matériel et de l'équipement indispensables pour que le bâtiment puisse être mis en service. M. Trono rappelle que la mise en service la première année se fera plutôt à vue au départ. La commune préfère assurer la période transitoire avec l'inscription de quelques sommes dans le budget, avant que le partage avec la Fondation ait lieu.

M. Savigny reprend l'examen des économies proposées.

21.318 Etudes groupe scolaire: M. Savigny propose de réduire à CHF 15'000.- le montant de CHF 50'000.- prévu pour les études sur le bâtiment scolaire. Une délibération sera faite à l'issue de l'analyse actuellement en cours sur le bâtiment. M. Gorce ajoute que, l'analyse terminée, le Conseil administratif verra ce qu'il y a à réaliser comme travaux dans le bâtiment. Des délibérations pour l'octroi des crédits d'études, en lieu et place de dépenses pour ces études inscrites dans le budget de fonctionnement. M. Gorce relève qu'il y a une diminution sur la souplesse par rapport aux dossiers, mais c'est la décision du Conseil administratif pour faire des économies au budget de fonctionnement,

30.311 Matériel de rangement pour la vaisselle des manifestations : Un montant de CHF 7500.- pour du matériel de rangement manifestations est inscrit pour 2017. Le Conseil administratif propose d'avancer cet achat à cette année 2016 encore, ce qui génère un dépassement de crédit sur cette rubrique.

30.365 Festival Antigél : Réduction de la subvention de moitié, à CHF 5000.-. M. Trono rappelle que la Commission Culture et Loisirs peut utiliser sa ligne « Actions diverses » pour compléter la subvention et la ramener à CHF 10'000.-.

34.311 Machine industrielle à laver le linge : il est proposé d'avancer cette dépense de CHF 6500.- en 2016. M. Savigny ajoute qu'un dépassement pourrait en résulter, mais supporté par les résultats escomptés des comptes 2016.

34.314 FCPC : travaux extraordinaires - transformation du local soins en vestiaire pour entraîneurs : M. Savigny précise que cette demande est arrivée tardivement par rapport à la fin de l'élaboration du budget, elle est mentionnée « sous réserve d'analyse ». Il est proposé de l'enlever du budget 2017 pour laisser le temps de l'analyser. M. Gorce propose de retirer du budget de fonctionnement le montant de CHF 40'000.- pour que cette analyse soit faite. Le résultat sera resoumis au Conseil municipal avec une délibération, si nécessaire, pour la réalisation des travaux sur des bases plus précises.

34.318 Etude pour couverture court : L'étude est évaluée à CHF 25'000.-, le Conseil administratif propose de la retirer du budget 2017. Une éventuelle étude passera par le crédit d'investissement. M. Gorce rappelle l'historique de la demande et la démarche qui a suivi, avec une première étude réalisée pour quelques milliers de francs. Le projet semblable à celui qui a été vu à Pregny-Chambésy n'a pas convenu ni à la commission des sports, ni à la commission des bâtiments. La visite d'un projet réalisé par la commune

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

française de Reignier n'a pas retenu l'intérêt de beaucoup des membres des deux commissions. En l'état, rien n'ayant été concluant, il est proposé de geler cette étude et la dépense attenante. Si le Conseil veut faire cette étude, il serait bon que celle-ci aboutisse ensuite à un projet.

M. Delaude s'interroge : ne faisant partie d'aucune des deux Commissions qui ont étudié le projet, il trouve que les arguments donnés pour retirer ce projet sonnent comme une punition.

Ce que M. Gorce conteste. Ce projet était un investissement supplémentaire que le Conseil administratif a porté. Maintenant, il doit faire un arbitrage des dépenses, et a fait un choix. Un avant-projet a été élaboré pour ce projet. Un autre projet a été proposé mais n'a pas suscité beaucoup d'intérêt. C'est en tous les cas la perception du Conseil administratif qui se demande s'il vaut vraiment la peine de dépenser encore CHF 25'000.- d'étude pour un projet qui ne suscite pas l'intérêt. Par rapport aux choix à faire pour l'avenir, il vaut mieux se poser cette question avant de faire l'étude.

Mme Wasem, qui fait partie de la Commission des sports, relève que le débat apportait des solutions pour le TCPC qui n'étaient pas leur souhait. La Commission a décidé de retourner vers le TCPC pour les entendre sur leurs besoins. La solution n'est pas la bonne pour le moment. C'est une bonne chose de laisser ça en stand-by.

M. Bédert ajoute que cette conclusion est celle des deux Commissions, et pas uniquement de celle des sports.

Mme Maytain rappelle que les commissaires devaient retourner vers le TCPC pour leur demander quelles sont leurs ambitions par rapport à un couvert. Elle trouve dommage de geler complètement le projet avant de retourner vers le TCPC avant d'avoir leurs arguments.

M. Gorce indique que les Commissions peuvent continuer de porter le projet et aller vers le TCPC. On repart de zéro. Le Conseil administratif estime que, si en 2017, une étude devait être nécessaire, elle passerait par un crédit d'études.

M. Prina se dit content que ce que le Conseil vit maintenant arrive, car c'est un préambule de ce qui attend la commune à l'avenir. Les choix ont été proposés par le Conseil administratif. Mais, il faut se poser la question si ce ne devrait pas être le Conseil par sa Commission des finances, qui donnent des guides au Conseil administratif pour prioriser et faire des choix pour équilibrer le budget. Il préconise que le Conseil réfléchisse à ces choses.

M. Trono résume le processus : à l'issue de la séance des deux Commissions, un-e commissaire par commission devait alors demander des informations complémentaires au TCPC et revenir vers sa commission avec les réponses. Ce n'est pas encore fait. Une fois que ce sera fait, les commissions devront se réunir, la discussion sera encore alimentée sur la nécessité ou non de faire cet investissement. Il faudra revenir vers le Conseil municipal et, comme il n'y a pas de ligne d'études, si la majorité veut quand même avancer sur ce projet, il faudra faire un crédit d'étude.

M. Savigny rebondit sur ce que M. Prina a dit. Il rappelle que la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises) impactera fortement la commune, puisqu'elle sera la deuxième commune la plus fortement touchée. On parle de 20 à 25% de recettes en moins. Soit, puisqu'il s'agit de personnes morales, de 50% des recettes des personnes morales en moins, ce qui se traduit par des millions en moins dans le budget. Pour chaque investissement, il faudra faire une réflexion sur l'investissement, ses coûts par la suite, et il faudra aussi réfléchir à une priorisation par rapport à d'autres investissements. Il annonce qu'un plan financier est en cours d'élaboration pour estimer toutes les conséquences des modifications fiscales attendues, ce qui n'est pas évident. Le Conseil administratif souhaite pouvoir offrir un instrument au Conseil municipal pour qu'il puisse prendre connaissance des moyens de financer les projets qu'il veut mettre en place.

Le Président recommande de lire l'éditorial de M. Savigny dans le dernier *Trait d'Union*.

54.318 Etude phase avant-projet crèche : M. Savigny indique que la proposition est de supprimer les CHF 53'000.- d'études de crèche, celui-ci se fera au travers d'un crédit d'étude. M. Gorce ajoute que le Conseil administratif ne souhaite pas stopper le projet mais souhaite arriver jusqu'à l'identification du coût d'investissement et aussi à l'analyse de toutes les conséquences financières pour l'exploitation d'une crèche. Un crédit d'études sera présenté au Conseil municipal pour mener cette étude d'avant-projet.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

62.314 Borne électrique pour voiture et Signalétique bâtiments communaux: Proposition de suppression de ces deux objets, inscrits dans les budgets précédents et jamais réalisés, pour CHF 45'000.-.

72.314 Remplacement goulotte des containers: Le Conseil administratif propose de renoncer à la dépense de CHF 55'000.-, sachant que tous les nouveaux containers ont déjà des goulottes.

M. Roux demande ce qu'il en est du point 71.314 *Raccordement fontaine derrière TCPC en eau potable*. Il demande si cette fontaine ne coule pas actuellement. M. Gorce répond que l'eau ne coule plus. Lors des travaux de réparation de sa fuite, il a été constaté que l'eau ne pourrait pas être considérée comme potable. Des travaux de modification doivent être faits, avec une fouille, un raccordement, etc. d'où le coût de CHF 35'500.-.

M. Savigny présente la dernière économie, qui est mathématique : puisque la commune a CHF 778'000.- de recettes fiscales en moins, elle a des frais de perception en baisse de 3%. « L'économie », en diminution de charges, est de CHF 23'000.-.

Au total, les propositions d'économie se montent à CHF 419'200.-, qui s'ajoutent au résultat du budget provisoire de CHF 434'000.- auquel il faut enlever la diminution des produits de CHF 777'870.- ce qui fait qu'on arrive à un résultat du budget corrigé positif de CHF 75'354.-. M. Savigny informe que le Conseil administratif présentera, en fin d'année, des propositions d'amortissements complémentaires pour un montant approximatif de CHF 770'000.- de boni correspondant à l'excédent de produit estimé. Ce faisant, la réalité des comptes de 2017 pourrait être améliorée d'environ CHF 60'000.- par rapport au présent budget, ce qui laisse une marge de manœuvre pour des dépassements que le Conseil municipal pourrait accepter en cours d'année.

M. Trono conclut que toute cette réflexion, le Conseil administratif l'a faite en un après-midi.

A 21h51, le Président décide d'une pause de dix minutes.

A 22h, la séance reprend.

M. Savigny reprend avec l'examen du budget des investissements 2017, qui comprend des dépenses d'investissements de CHF 16'656'100.-, des recettes de CHF 197'700.-, soit des investissements nets de CHF 16'458'400.-.

Il souligne une nouvelle ligne, 08. 562 *Immeubles du patrimoine administré - Contribution annuelle versée au FIDU*, relative à la contribution communale à la constitution du FIDU (Fonds Intercommunal pour le développement urbain). Les contributions de ce fonds vont aux communes qui créent des logements. La loi prévoit que les communes inscrivent leur participation dans leur budget d'investissement, avec un amortissement sur 30 ans. Pour la commune, M. Savigny précise qu'il faudra prévoir chaque année un investissement similaire dont les amortissements figureront pendant 30 ans dans le compte de fonctionnement sous « amortissements ». Une délibération spécifique pour cette ligne sera présentée au Conseil en même temps que la délibération relative au budget 2017.

Comme M. Prina demande comment cette participation est calculée, M. Savigny lit que la dotation totale annuelle des communes est de CHF 23 millions. Le calcul de répartition est semblable à celui en vigueur pour le financement des places de crèches.

M. Trono souligne que la commune, si elle construit des logements, aura une participation de ce fonds en retour.

Pour la ligne 34. 503 *Sports-Club house - rénovation (y compris extérieur)*, M. Gorce rappelle que les travaux prévus, notamment d'étanchéité en toiture, ont été suspendus en raison du projet de couverture du court de tennis. Notamment une des variantes de couverture prévoyait un accrochage au bâtiment du Club house. Les investissements ont donc été suspendus et reportés en 2017. Par ailleurs, la ligne en dessous prévoit CHF 50'000.- pour la couverture du court de tennis no 3, qu'il faut supprimer selon le choix fait d'économie sur le budget de fonctionnement. Les investissements nets doivent donc être réduits de CHF 50'000.-.

M. Savigny, ayant terminé la présentation de ce budget d'investissements, informe que les autres documents seront modifiés selon les propositions d'économie présentées pour la prochaine séance du Conseil municipal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président remercie MM. Savigny et Nierlé pour ce travail précis et complet de présentation du budget 2017.

E. Communications du Conseil administratif

1. Divers

a) Réponses aux questions individuelles

- i) Question de M. Delaude relative aux rondins entourant les tables de pique-nique du bord de l'Aire (séance du 22.09.2016)

M. Gorce indique que rondins ont été posés dans le cadre de la mise en place des équipements publics au bord de l'Aire. Ils sont ordonnés en carrés autour des tables, dont l'un des côtés est ouvert, pour indiquer un accès à la table de pique-nique. C'est un souhait d'avoir ces aménagements. Sur place, d'autres obstacles peuvent exister, on reste dans une zone naturelle. Le diagnostic est que ces rondins sont tout à fait adaptés par rapport à la zone. D'autres obstacles peuvent exister dans cette zone, ces rondins ne sont pas plus dangereux que ces autres obstacles dans le périmètre.

M. Delaude prend note et relève qu'il n'y a pas toujours de table devant tous les obstacles.

- ii) Question de M. Mouton relative à l'aménagement d'un cheminement naturel rejoignant le bas de Perly aux arrêts des TPG « En Louche » (séance du 22.09.2016)

M. Gorce indique qu'il s'agit ici d'un cheminement vernaculaire, sans aucun statut légal. Il a été formé par les gens qui empruntent le chemin le plus court pour les amener vers les arrêts de bus « En Louche ». C'est ce qui avait été indiqué par M. Mouton lors de la dernière séance. Ce cheminement est privé, sans aucune servitude de passage pour l'instant. L'agriculteur, néanmoins, a compris ce besoin et évite de labourer les centimètres nécessaires entre la barrière et la zone de culture de manière à laisser le passage des habitants.

Ceci dit, aménager ce chemin serait un remède pire que le mal. Il faudrait entrer dans une procédure longue et coûteuse. Le principe des chemins vernaculaires est celui de chemins forgés par l'habitude et la pratique. Dans notre société, la coutume fait parfois meilleur office que la loi. Il semble que ce soit le cas ici. M. Gorce conclut que la commune ne souhaite pas entrer en négociation avec l'agriculteur pour la question de la servitude, et se satisfait de la tolérance de passage que l'agriculteur veut bien donner.

Le Président rappelle qu'on parle de 50 m, et demande s'il ne serait pas possible de demander à l'agriculteur si on peut mettre un peu de gravier sur ces 50 m.

M. Trono répond qu'on verra ce qu'il est possible de faire sur la zone agricole.

- iii) Question de M. Prina sur la gestion de l'arrivée de nouveaux élèves (séance du 23.06.2016)

M. Gorce explique que la planification du nombre de nouveaux élèves sur la commune est opérée par le Département de l'instruction publique (DIP). Ce dernier utilise un tableau qui indique les statistiques du nombre d'enfants selon la catégorie de logements. En fonction de ces statistiques, le DIP établit, avec le Service de la recherche en éducation, les prévisions par rapport au nombre d'élèves qui vont commencer leur scolarité. A Perly-Certoux, 15 élèves sont prévus pour la rentrée 2017 et 18 pour la rentrée 2018. Bien sûr, les 8P quittent l'école pour rejoindre le Cycle d'orientation ce qui libère des classes. Le DIP suit aussi les constructions de nouveaux bâtiments et intègre dans ses statistiques les prévisions liées à la construction de tel ou tel type de logement, qui ajoutent des élèves aux prévisions. Le DIP essaye de ne pas dépasser 25 élèves par classe. A Perly-Certoux, actuellement, avec 282 élèves pour 14 classes, la moyenne d'élèves par classe est

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

de 20 élèves par classe, ce qui laisse par rapport à la moyenne de 25 élèves, une marge de progression de 5 élèves par classe.

iv) Question de M. Cheyroux sur l'ouverture au public des WC de la zone sportive (foot) (séance du 22.09.2016)

M. Gorce apporte, comme promis, la réponse sur les coûts de cette prestation supplémentaire. Le coût horaire de l'entreprise est de CHF 53.75/h, si l'on imagine 4 passages quotidiens pour assurer une hygiène correcte des lieux, cela revient à CHF 215.- /jour. Par an, le coût s'élève à CHF 78'500.- pour l'ouverture de ces WC, non comptée la nécessité d'ouvrir le matin et de fermer le soir. En semaine, des solutions pourraient être trouvées, difficilement tard le soir, mais plus difficilement le week-end. A ce stade, compte tenu du coût, le Conseil administratif propose de ne pas retenir cette proposition pour ces WC.

M. Gaudin, constatant le montant, qui représente le salaire annuel de certaines personnes, demande s'il ne serait pas possible de trouver une autre solution qu'une entreprise professionnelle. Lui-même ne soutient pas vraiment la proposition d'ouverture, mais pense que l'on pourrait trouver une solution moins chère.

M. Trono demande combien on est prêt à dépenser pour ce genre de service.

M. Gaudin rappelle que, même lorsqu'il n'y aura pas de fréquentation de ces WC, l'entreprise facturera le déplacement. Pour faire du meilleur marché, il faut s'arranger avec les personnes sur place, notamment les gérants de la buvette quand elle est ouverte. L'entreprise serait mandatée pour les autres jours.

Mme Blatter Barros Da Silva souligne que l'important est que les WC du foot soient ouverts quand la patinoire est ouverte.

M. Trono rassure sur le fait que les WC de l'école et les WC du foot le sont.

M. Bédert souligne qu'avec 378 membres actifs, le FCPC est présent sur les terrains toute la semaine et le week-end. La buvette du foot, très gentille, n'interdit jamais à quelqu'un de venir aux toilettes à l'intérieur de la buvette.

M. Gorce, revenant sur la proposition de M. Gaudin, ne pense pas qu'on pourrait aussi facilement trouver quelqu'un qui viendrait 4 fois par jour. Il faudrait aussi définir le coût supportable. Les moyens de diminuer le coût est de réduire les passages, les jours d'ouverture, etc. Là, la solution tient compte que la commune n'aura pas de ressources en interne pour faire cela, que des WC mis au service du public doivent être propres en tout temps, et que la prestation doit être externalisée à une société. On peut réfléchir à n'ouvrir que le week-end mais ici, l'exercice était d'apporter une réponse à ce que peut représenter la multiplication de l'ouverture de WC qui nécessitent un entretien permanent.

M. Roux se fait confirmer que les WC de la mairie sont ouverts tous les jours et nettoyées par le concierge. Il résume : les WC de la mairie sont ouverts, il y a celles de l'école et de la buvette du foot quand il y a des manifestations. Il estime que cela convient.

b) Bilan intermédiaire de la distribution des poubelles vertes au porte à porte par les jeunes de la FAS'e.

M. Gorce se réjouit d'avoir entendu précédemment M. Bédert dire qu'il avait reçu sa poubelle verte à la maison. Après la distribution le samedi par la Commission Environnement et développement durable, cette poubelle a été distribuée au porte à porte dans le secteur concerné par des jeunes encadrés par la FAS'e. Les digicodes compliquent l'accès aux habitants qui habitent dans des immeubles. Les jeunes ont la mission d'expliquer aux personnes la fonction et l'usage de la poubelle, de laisser la poubelle devant la porte quand les personnes ne sont pas là. Mercredi, soit la veille de cette séance du Conseil, ils avaient distribué une centaine de poubelles. La distribution a été plus longue que prévu car il fallait préparer les kits. La démarche est toutefois bien engagée pour la distribution des poubelles. M. Gorce informe qu'un container de 240l a été mis en place à la déchetterie. Mais ce container a été subtilisé... Il sera remplacé et sécurisé.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président complète en relatant la distribution d'une centaine de poubelles vertes par les membres de la Commission Environnement et développement durable au stand prévu à Champ-Budin. Il se réjouit qu'une dizaine de personnes soient venus chercher la poubelle alors qu'ils ne faisaient pas de tri auparavant. Il se félicite que M. Gorce ait aussi été présent à ce stand. L'endroit aurait pu être mieux choisi car manquant de passage. Mais les membres de la Commission ont eu du plaisir à le faire.

M. Gorce ajoute ses remerciements à tous ceux qui sont venus faire cette distribution, un véritable service à la population. L'événement était dimensionné comme il le fallait. Une action comparable, voire plus musclée, pourra être rééditée lors de la distribution au reste de la commune.

Le Président remercie Mme Preti d'avoir préparé des panneaux et d'avoir été présente samedi matin.

M. Gorce signale qu'une connexion wi-fi est possible depuis peu à la mairie.

F. Propositions individuelles & questions

a. Infrastructures

M. Delaude demande si les containers de déchets de cuisine ont été déployés.

M. Gorce répond que oui, aucune disparition autre que celle de la déchetterie n'a été signalée.

b. Ouverture de la patinoire

M. Bédert signale que la Commission des sports s'est réunie la veille et a évoqué le problème de la patinoire. Celle-ci doit être ouverte rapidement, car la saison des sports d'hiver est là. Beaucoup de monde vient voir si elle est ouverte.

M. Trono informe que, le jour-même, il a eu des contacts avec la FAS'e. La précédente association en charge, Young's Academy, n'a pas tout à fait assuré les prestations demandées, notamment d'animation. A la fin du mois de septembre, le Conseil administratif a demandé à la FAS'e si elle pouvait proposer une prestation. Celle-ci a été transmise la semaine précédente mais ne peut entrer en vigueur avant le mercredi 9 novembre 2016. La FAS'e ouvrira la patinoire les après-midis des mercredi, samedi et dimanche, jusqu'en avril 2017, pour garder la même proportion de budget. M. Trono indique qu'il a demandé à la FAS'e de mettre en place une forme de prêt sous caution des patins, pour que celui qui veut garder ses patins quelques jours puisse le faire.

M. Gorce confirme que le Conseil administratif n'a pas laissé tomber le projet. Il a insisté fortement pour que la patinoire rouvre le 9 novembre mais c'est compliqué avec la FAS'e. La commune a fait des propositions de personnes pour assurer cette prestation mais elle ne peut pas se substituer à l'organisateur, avec qui elle souhaite travailler en partenariat.

M. Trono confirme à M. Bédert que le problème de la barrière sera réglé pendant la semaine de vacances d'octobre.

M. Schweizer suggère qu'une affiche soit mise à la patinoire pour informer de sa future réouverture.

M. Trono indique qu'un tout-ménage sera distribué à la population dès que les informations seront fiables.

M. Delaude revient sur l'idée du prêt sur caution. Il attire l'attention sur le fait qu'il faudra garder des paires de chaque taille pour que les gens qui viennent trouvent toujours une paire pour patiner.

c. Accueil de la famille irakienne sur la commune

Mme Maytain informe que Mme Bowman et elle ont accueilli la famille Al-Hamadani à son arrivée sur notre commune, dans l'ancienne maison de la gendarmerie. Il s'agit d'une famille recomposée de 4 enfants, de 22 ans à 3 ans. Lors de leur emménagement, il y a avait beaucoup de bonheur et d'émotion, la maman étant très émue de trouver ce logement à sa disposition. Le papa a travaillé 22 ans dans des entreprises pétrolières d'Etat. La famille a

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

dû quitter très rapidement, en 72h, le pays après un épisode violent et dramatique dans leur famille. Elle n'a pas échappé à la Turquie et à la traversée de la Méditerranée. Ils sont arrivés ici il y a un an et sont restés aux Tattes. Les deux filles du milieu sont à l'école, la petite reste avec sa maman. L'aîné a fait trois ans de droit à l'Université en Irak mais n'a pas pu terminer son cursus. Le problème est qu'il n'a aucun papier qui prouve qu'il a fait ses études en droit. Des démarches sont en cours pour qu'il puisse reprendre des études.

Mme Bowman ajoute que les contacts se sont poursuivis ensuite, après leur arrivée.

d. Visite de l'UMG

M. Gaudin rappelle la visite d'entreprise prévue le 5 novembre 2016, à 10h30, à l'UMG (Union maraîchère de Genève). Il annonce en exclusivité que les visiteurs pourront repartir avec des légumes.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 22h52.

Le Président du Conseil
René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Secrétaire
Jacques Nierlé